

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 31 MARS 2016**

L'an deux mil seize le trente et un mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Hervé JOSSELIN, Mme Madeleine ABBE, M. Marcel RAFFRAY, Adjoints.

Mme Raymonde BENOUFA, M Franck JOSSET, M. Jean-René JOUFFE, Mme Sylvie LABBE, M Michel LEFEUVRE, Mme Anne-Claude MORIN, Mme Stéphanie SOULABAILLE, Conseillers Municipaux.

**ETAIT ABSENT :** M Michel OLERON.

Mme Solenne ZUNDEL est arrivée à 18h22.

Mme Danielle ROUSSIN a donné procuration à Madame ABBE Madeleine et est arrivée à 19h15.

M. Jean-Baptiste CORDON est arrivé à 19h30.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie SOULABAILLE.

**Délibération 1            BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT  
« LA LOUVELAIS » 2016**

Le Conseil Municipal, a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2016 lotissement « La Louvelais » qui est voté hors taxe, dont les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 787 921.30 euros.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 671 738.15 €.

Recettes : 671 738.15 €.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 116 183.15 €.

Recettes : 116 183.15 €.

**Délibération 2    COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2015  
AFFECTATION RESULTAT**

Annule et remplace la délibération N° 7 du 11 février 2016

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date de ce jour, arrêtant les opérations de l'exercice 2015 du budget assainissement.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 31 MARS 2016**

Il fait connaître que le Conseil Municipal doit, par délibération, décider de l'affectation de l'excédent d'exploitation (1 780.75 euros) au budget de l'exercice suivant (2016).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal, décide d'affecter en totalité l'excédent d'exploitation de l'exercice 2015 de la manière suivante :

- A la section d'investissement du budget primitif 2016, article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 1 780.75 €.

**Délibération 3 BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2016**

Madame ZUNDEL Solenne est arrivée

Le Conseil Municipal, a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2016 assainissement, dont les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 144 920.78 euros.

**SECTION D'EXPLOITATION**

Dépenses : 46 990.19 €.  
Recettes : 46 990.19 €.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 97 930.59 €.  
Recettes : 97 930.59 €.

**Délibération 4 LIGNE DE TRESORERIE**

Le renouvellement de la ligne de trésorerie est nécessaire.

Nous avons sollicité trois banques pour son renouvellement pour un montant de 50 000.00 euros pour une durée d'un an, deux ont répondu.

LA CAISSE D'EPARGNE propose une ligne de trésorerie de 50 000.00 euros sur 12 mois taux de 1.35 %, calcul des intérêts Exact/360, le paiement des intérêts est trimestriel, les frais de dossier sont de 500.00 euros, une commission de non utilisation est de 0.40 %.

LE CREDIT AGRICOLE propose de renouveler la ligne de trésorerie pour le montant de 50 000.00 euros sur 12 mois, au taux Euribor 3 mois moyenné avec une marge de 1.65 %, les frais de dossier s'élève à 0.25 % du montant de la ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de choisir le crédit agricole aux conditions indiquées ci-dessus.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 31 MARS 2016**

**Délibération 5                    IMPOTS LOCAUX 2016**

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de ne pas faire évoluer les différents taux d'imposition pour 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

Les taux applicables s'établissent ainsi :

* Taxe d'habitation	24.08 %	190 882.00 €
* Foncier bâti	17.58 %	136 544.00 €
* Foncier non bâti	67.03 %	62 338.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>389 764.00 €</b>

**Délibération 6                    BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2016**

Le Conseil Municipal, a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2016 de la commune, dont les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 1 747 642.06 euros :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 988 840.00 €.  
Recettes : 988 840.00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 758 802.06 €.  
Recettes : 758 802.06 €.

**Délibération 7                    OUVERTURE DES PLIS POUR LE CHOIX DE  
L'ARCHITECTE**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune de Bourseul a consulté trois architectes pour connaître leurs tarifs pour la réhabilitation du site du Gouessant en hall de sport pour un coût estimatif de 300 000.00 euros HT.

Les architectes consultés sont :

COLAS DURAND ARCHITECTES leur charge de travail ne leur permet pas de répondre à notre demande.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 31 MARS 2016**

AGENCE D'ARCHITECTURE CHRISTOPHE ROUILLE le montant des honoraires HT sera basé sur un taux de 13 % du montant des travaux HT.

ATELIER DU PORT-M ERIC LEMOINE ne peut donner une suite favorable après lecture du cahier des charges.

Monsieur le Maire propose de déclarer l'ouverture des plis infructueux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de Monsieur le Maire et de déclarer les offres infructueuses.

**Délibération 8**

**PARTICIPATION FINANCIERE A  
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil Municipal est informé que quatre nouveaux propriétaires n'ont pas pu être facturés de la taxe de raccordement de 500.00 euros suite à une erreur d'écriture. Depuis une nouvelle participation financière à l'assainissement collectif a été mise en place et s'élève à 1000.00 euros.

Monsieur le Maire a rencontré les familles et leur a proposé de payer la nouvelle taxe nommée Participation financière à l'assainissement collectif avec une réduction de 50 % soit un montant de 500.00 euros comme prévu au départ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la proposition faite pour les quatre familles Afin qu'elles s'acquittent de la PFAC réduite de 50 %.

**Délibération 9**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DU HALL DE  
SPORT**

Le coût des travaux pour la réhabilitation du site du Gouessant en hall de sport est estimé à la somme de 300 000.00 euros.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide parlementaire auprès de Madame la Député pour effectuer les travaux de réhabilitation du hall de sport.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de solliciter cette subvention « aide parlementaire » pour les travaux de réhabilitation du site du Gouessant.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 31 MARS 2016**

VOIR SI CHangement

**Délibération 10      ASSAINISSEMENT « RUE CHATEAUBRIAND »**

Les conseillers sont avertis que les travaux d'assainissement d'eaux usées dans le bourg doivent commencer lundi 4 avril 2016, les travaux sont réalisés sur des terrains privés. L'état du réseau d'eaux pluviales n'est pas connu.

Il semble préférable tant qu'à réaliser les travaux pour le réseau d'eaux usées de réaliser celui des eaux pluviales.

Monsieur le Maire a contacté les propriétaires concernés par les travaux pour leur proposer un arrangement pour les travaux du réseau d'eaux pluviales qui est estimé à un coût de 5 000.00 euros. Si la commune engage les travaux pour ce réseau, une participation de 500.00 euros sera sollicitée à chaque propriétaire et la mairie assumera le reste.

Le conseil municipal après délibération décide de réaliser les travaux d'eaux pluviales et d'eaux usées en même temps. La participation sollicitée à chaque propriétaire s'élèvera à la somme de 500.00 euros.

**Délibération 11      SCHEMA DE MUTUALISATION**

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu l'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L 5211-39-1 du CGCT prévoit l'établissement d'un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres dans l'année qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Le projet de schéma a été présenté lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015. Les communes membres de la Communauté de Communes Plancoët Plélan disposent d'un délai de trois mois pour émettre un avis et, le cas échéant, proposer des amendements au schéma. Les amendements seront ensuite proposés au Conseil Communautaire qui devra les étudier puis délibérer pour adopter le schéma.

Ce schéma est à intégrer dans une démarche globale intégrant le projet de territoire, le pacte fiscal et financier et l'offre de services.

La portée de ce premier schéma est volontairement limitée compte-tenu des échanges en cours sur l'évolution des périmètres des EPCI.

Pour ce premier schéma, 3 objectifs peuvent être fixés :

- ✓ mener une approche pédagogique sur les objectifs et les enjeux du schéma de mutualisation,
- ✓ réaliser un état des lieux de l'emploi territorial et des mutualisations déjà en œuvre,
- ✓ détecter des axes de mutualisation à étudier.

La démarche a débuté en septembre 2014 avec une présentation du cadrage réglementaire en Conseil Communautaire et en réunion des secrétaires de Mairie. En novembre 2014, une rencontre a

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 31 MARS 2016**

été organisée avec les secrétaires de Mairie sous forme d'ateliers afin de recenser les mutualisations existantes et les attentes. En juin 2015, une enquête a été réalisée auprès des mairies sur l'emploi territorial. Parallèlement de septembre 2014 à octobre 2015, des échanges ont eu lieu au sein des différentes instances (commissions, bureau, conseil communautaire).

Monsieur le Maire présente le rapport relatif aux mutualisations entre la Communauté de Communes et ses communes membres, selon le plan suivant :

- Le processus de mutualisation, cadre réglementaire et méthodologique.
- Un préalable à un processus de mutualisation : l'état des lieux de l'emploi territorial sur le territoire communautaire.
- L'état des lieux des mutualisations existantes.
- Approche prospective et plan d'actions.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, de Bourseul :**

- **Emet un avis *favorable* sur le projet de schéma de mutualisation.**

**Délibération 12      ADHESION AU SERVICE COMMUN D'ACHATS**

Mme ROUSSIN Danielle est arrivée.

Madame MORIN Anne Claude informe les conseillers qu'elle a reçu cette association pour connaître son fonctionnement et pouvoir y adhérer pour bénéficier les coûts très attractifs au niveau alimentaire, produits d'entretien, fournitures diverses et autres.

Des comparaisons ont été faites face à nos factures et l'adhésion semble une évidence pour bénéficier des tarifs négociés auprès des fournisseurs et prestataires de service de tous ordres.

Un droit d'entrée de 30 euros est du la première année et une cotisation annuelle de 150 euros sera due à partir de la deuxième année. La cotisation est revue chaque année par le Conseil d'Administration. Le contrat est signé par la période de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

L'assemblée générale se compose des membres adhérents. Seuls les représentants mandatés des membres adhérents prennent part au vote et sont éligibles. Toute personne morale ou physique adhérente dispose d'une voix par établissement ou service.

Tout membre peut se retirer après paiement des cotisations par une lettre de démission adressée sous pli recommandé avec accusé de réception à l'association trois mois avant au moins avant la fin de l'exercice social.

Le non-paiement des cotisations peut entraîner une radiation.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 31 MARS 2016**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'adhérer à l'Association Service Commun d'Achats de Lamballe aux conditions énumérées ci-dessus.

**Délibération 13                    DEVIS BLOCS DE SECOURS**

Des vérifications électriques sont réalisées annuellement. De nombreux blocs de secours sont à changer ainsi que des télécommandes, ces travaux seront réalisés par M DESPRES Pascal.

Deux sociétés ont été sollicitées pour obtenir des devis :

⇒BFI Sécurité pour les fournitures nécessaires pour un coût de 641.00 € HT.

⇒CDL Elec pour les fournitures nécessaires pour un coût de 1 177.78 € HT.

Le conseil municipal, après délibération décide de choisir le devis de la société BFI Sécurité au coût de 641.00 € HT.

**Délibération 14    SERVICE POUR L'ASSISTANCE ET LE CONTROLE  
DU PEUPEMENT ANIMAL**

La Communauté de Commune Plancoët Plélan le Petit ne souhaite plus prendre en charge les services de l'assistance aux animaux « Chenil service » depuis le début d'année 2016.

Chaque commune doit faire le point sur ce dossier. Un contrat a été sollicité auprès de la SACPA de Plérin. Il intervienne à notre demande pour capturer des animaux errants, prise en charge des animaux blessés, ramassage des animaux décédés.

Le coût pour les services « SACPA » s'élève pour les communes de plus de 1 000 habitants à la somme de 1.07 € HT par habitant et par an ; soit 1 201.61€ HT.

Le Conseil Municipal après délibération décide de ne pas adhérer à cette association mais de faire appel à leur service ponctuellement.

**Délibération 15    SOUTIEN AU COLLECTIF REGIONAL DE DEFENSE  
DE L'ECOLE RURALE**

Monsieur le Maire informe les conseillers d'une demande de soutien au collectif pour défendre l'école rurale.

Il fait lecture du courrier et demande l'avis des conseillers :

L'école rurale est une fois de plus menacée. Après l'annonce de la Ministre de l'Education Nationale de son intention de diminuer le nombre d'écoles, c'est au tour du Recteur d'Académie de préciser dans un récent document officiel (contrat d'objectifs entre l'Académie de Rennes et l'Administration centrale) son intention de : « limiter, en restructurant le réseau, le nombre de petites écoles de 1 à 3 classes ».

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 31 MARS 2016**

De nombreux maires de toutes la Bretagne s'opposent à ce projet de concentration des structures scolaires qui aboutira à terme à la disparition des bourgs et des communes rurales.

Le collectif régional, face aux projets annoncés, s'engage à défendre l'école rurale en tant que service public de proximité et de qualité, essentiel à la vitalité de nos territoires.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'accepter de soutenir le Collectif Régional de Défense de l'Ecole Rurale.

**Délibération 16**

**TERRAIN C1254**

Ce terrain se situe à Saint Méen et à une superficie de 2270 m<sup>2</sup>, il est à vendre depuis quelques années mais sans succès. Son prix est de 28 euros le m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose de baisser son prix et de le vendre en deux parties d'environ 1100 m<sup>2</sup>.

Après délibération, les conseillers décident de mettre le prix à 20 euros le m<sup>2</sup> et de le diviser en deux.

**Délibération 17**

**PARCELLE ZY53 A SAINT MEEN**

Le propriétaire est Monsieur MORICE qui a fait plusieurs propositions pour réaliser un lotissement sur sa parcelle ZY53 d'une superficie de 6269 m<sup>2</sup>.

Actuellement, sa dernière proposition est de réaliser 4 lots, il sollicite un PUP pour finaliser son projet.

Monsieur le Maire explique les nouvelles règles de la loi ALLUR pour les superficies des terrains à vendre et souhaite ne pas donner une suite favorable au dossier, tel qu'il est présenté.

Le Conseil Municipal soutien totalement la proposition, de Monsieur le Maire, de ne pas donner suite favorable au dossier de lotissement de Monsieur MORICE.

**QUESTIONS DIVERSES**

**LOTISSEMENT « LA LOUVELAIS »**

Monsieur le Maire a rencontré Madame QUERO qui nous fait part de ses notes récapitulatives pour notre lotissement «La Louvelais » : de faire changer le périmètre des abords des monuments en réalisant un PPM (Périmètre de protection modifié). Elle précise aussi que le STAP (service territorial de l'architecture et du patrimoine) sera consulté sur le permis d'aménager et les permis de construire de ce lotissement, mais ce sera sous forme d'avis simple, vu la situation hors du champ de visibilité du porche de l'église et du calvaire.

Monsieur le Maire est parfaitement satisfait des suites de ce rendez-vous et propose de ne rien faire vu que les avis des bâtiments de France n'auront aucune incidence sur les dossiers d'urbanisme.

**AMF22 VISITE DU SENAT ET REPAS**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 31 MARS 2016**

Un rappel est fait pour savoir si une personne est intéressée par cette visite.

**CMB**

Une invitation est proposée pour l'assemblée générale du CMB.

**FLEURS**

Madame ABBE Madeleine propose l'achat de fleurs pour le printemps à la société ARMOR FLOR d'Hillion pour un coût de 378.00 euros HT.

Le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité.

**DESHERBAGE**

Une démonstration de machine de désherbage, machine faite par les agents communaux de Plélan le Petit, a eu lieu en mars. Cette démonstration pourra être faite sur la commune de Bourseul un samedi matin. Madame ABBE Madeleine s'occupe du dossier.

**ORDRE DU JOUR :**

- |                 |   |
|-----------------|---|
| Délibération 1  | Budget primitif lotissement »La Louvelais » 2016              |
| Délibération 2  | Budget assainissement Affectation du résultat                 |
| Délibération 3  | Budget primitif assainissement 2016                           |
| Délibération 4  | Ligne de trésorerie   |
| Délibération 5  | Impôts locaux 2016  |
| Délibération 6  | Budget primitif commune 2016                                  |
| Délibération 7  | Ouverture des plis pour le choix de l'architecte              |
| Délibération 8  | Participation financière à l'assainissement collectif         |
| Délibération 9  | Demande de subvention pour le projet de la hall de sport      |
| Délibération 10 | Assainissement « Rue Chateaubriand »                          |
| Délibération 11 | Schéma de mutualisation                                       |
| Délibération 12 | Adhésion au Service Commun d'Achats de Lamballe               |
| Délibération 13 | Devis blocs de secours  |
| Délibération 14 | Service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal |
| Délibération 15 | Soutien au collectif régional de défense de l'école rurale    |
| Délibération 16 | Terrain C1254   |
| Délibération 17 | Parcelle ZY53 à Saint Méen                                    |
|                 | Questions diverses  |